

NAO 2023

- Augmentation de salaire :
 - Demande : 6.2% avec 4% de fixe et 2.2% au mérite, budget promo dédié de 0.75%.
 - Réponse de la direction : 2.88% au mérite et budget promo de 0.6%. Notre CEO ne veut pas compenser l'inflation par le salaire fixe mais par la part variable .
- PEE :
 - La demande d'augmentation de l'abondement de 3290€ à 3519€ est acceptée.
- La prime non cadre sera augmentée de +50€.
- RSU: la demande d'allouer les RSU avec les mêmes règles quelque soit le grade est refusée.
- Ticket restaurant pour Vélizy: la part patronale va augmenter de 5.28€ à 6.5€.
- Télétravail : la demande de verser une allocation forfaitaire de télétravail = 2.6€ par jour (max 57.2€ par mois) est refusée. La direction considère que le niveau de télétravail est supérieur aux attentes.
- Crèche pour Vélizy : La direction refuse d'allouer une place en crèche, estimant que créer ce bénéfice pour 20 personnes n'a pas de sens. La direction était prête, comme en 2021, à quand même étudier cette demande contre la suppression d'une place en crèche à Toulouse !
- Voiture : La demande d'aligner la procédure française d'allocation des voitures de fonction à la procédure en place en Belgique est refusée.
- Borne de recharge électrique avec prix du kwh facturé aux salariés aligné sur le tarif régulé : La direction ne veut pas faire cet investissement maintenant.

La délégation syndicale considère le niveau d'augmentation proposé par la direction par rapport à l'inflation comme une blague (IPC : +5.9% en décembre 2022 par rapport à décembre 2021), mais la loi fait que l'entreprise peut passer outre ce désaccord ! Comme quoi une augmentation annuelle obligatoire basée sur l'inflation comme en Belgique a du bon !

La délégation syndicale déplore le manque de proactivité de onsemi pour être attractifs. onsemi a réagit suite aux investissements de NXP donc trop tard, des salariés étant partis. La délégation déplore que l'on nous demande d'être proactifs dans notre travail et que la direction se contente d'être attentiste avant de réagir.

Inflation 2022 (source : INSEE)

Regroupements conjoncturels		Pondérations	Indices	Variations (en %) au cours		
				2022	décembre 2022	du dernier mois (1)
a) Ensemble des ménages						
Total	Ensemble	10000	114,16	-0,1	5,9	
	Ensemble CVS	10000	114,08	-0,1	5,8	
Alimentation	Alimentation	1649	122,68	0,5	12,1	
	Produits frais	249	141,87	-1,2	9,3	
	Autre alimentation	1400	119,66	0,8	12,6	
	Tabac	215	155,85	0,0	0,3	
Energie	Produits manufacturés	2444	103,76	0,2	4,6	
	Habillement et chaussures	341	107,01	0,3	2,6	
	Produits de santé	395	86,12	0,0	-0,6	
	Autres produits manufacturés	1708	107,60	0,2	6,2	
	Énergie	886	148,24	-3,6	15,1	
	<i>dont Produits pétroliers</i>	<i>434</i>	<i>147,49</i>	<i>-5,2</i>	<i>14,3</i>	
	Services	4806	110,34	0,3	2,9	
	Loyers, eau et enlèvement des ordures ménagères	799	106,04	0,0	2,0	
	Services de santé	697	102,56	0,1	0,1	
	Transports	198	119,46	2,3	8,6	
	Communications	227	99,22	0,0	-1,4	
	Autres services	2885	113,70	0,3	3,7	
	Ensemble hors loyers et hors tabac	9139	114,18	-0,1	6,3	
	Ensemble hors tabac	9785	113,42	-0,1	6,0	
	b) Ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé					
		Ensemble hors tabac	9672	112,76	-0,1	5,7
c) Ménages du 1er quintile de la distribution des niveaux de vie						
	Ensemble hors tabac	9666	113,39	-0,2	6,1	